



Bulletin Officiel

N° 5638 Mercredi 27 Juin 2018

— 19^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

BNA SUBORDONNE 2018 -01 »	2-8
ABC TUNISIE 2018 -01 »	9-13
HANNIBAL LEASE SUBORDONNE « 2018 - 1 »	14-20
ATL « 2018 - 1 »	21-24

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

BEST LEASE	25-28
------------	-------

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD -MPBS	29
---	----

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEUR	30-32
-------------------------------------	-------

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

33-34

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31-12-2017

- AL AMANAH PRUDENCE FCP
- CGF PRENIUM OBLIGATAIRE FCP

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-03-2018

- ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de l'émetteur tels qu'approuvés par l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire « BNA subordonné 2018-1 »

I. Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **22/05/2017** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de **200 MD** et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **05/02/2018** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de **100 MD** et a délégué au Directeur Général tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **19/04/2018** d'émettre un emprunt obligataire subordonné de **100 MD** selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8,25% et/ou TMM + 2,00%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50% et/ou TMM + 2,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10/05/2018** et clôturées sans préavis au plus tard le **10/08/2018**.

En cas de non placement intégral de l'émission au **10/08/2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de **1 000 000** obligations subordonnées.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **10/05/2018** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

But de l'émission

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « **BNA Subordonné 2018-1** » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de la BNA afin de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale aux banques n°91-24 du 17 Décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

II. Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « **BNA Subordonné 2018-1** »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations subordonnées seront nominatives.

Catégorie des titres :

Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

Législation sous laquelle les titres sont créés :

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination. De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

- Suite -

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance des intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,25%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,00%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois **d'Août de l'année N-1 au mois de Juillet de l'année N**.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation subordonnée. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **10/08/2023** pour la catégorie A et le **10/08/2025** pour la catégorie B.

- Suite -

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation subordonnée.

Païement:

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 Août** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/08/2019** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/08/2019** pour la catégorie A et le **10/08/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (Taux fixe) :

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, ce taux est de **8,25%** pour le présent emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, ce taux est de **8,50%** pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (Taux variable) :

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, cette marge est de **2,00%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, cette marge est de **2,25%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

➤ **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « **BNA 2018** » enregistré auprès du CMF en date du **24 Avril 2018** sous le numéro **18-004**.

- Suite -

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

➤ **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie : Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

Le présent emprunt obligataire subordonné est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du Code des Sociétés Commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des

- Suite -

porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

III. Renseignements généraux

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «**BNA Subordonnée 2018-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres : Les titres de capital de la BNA sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe deux emprunts obligataires émis par la BNA cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BNA s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission de l'emprunt «**BNA Subordonné 2018-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations subordonnées par Tunisie Clearing :

La Banque Nationale Agricole s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**BNA Subordonné 2018-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

➤ Nature du titre

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des

- Suite -

titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

➤ **Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ **Le marché secondaire**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-1001, du document de référence « BNA 2018 » enregistré auprès du CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-004, des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de la BNA tels qu'ils seront approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.

La note d'opération et le document de référence « BNA 2018 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de BNA Capitaux: www.Bnacapitaux.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Juillet 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être, également, accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« ABC TUNISIE 2018-01 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **17/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/09/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,00% brut l'an au minimum et 8,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les modalités de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- ✓ Catégorie A : 8,20% brut l'an et/ou TMM+2,20% sur 5 ans ;
- ✓ Catégorie B : 8,40% brut l'an et/ou TMM+2,40% sur 7 ans dont 2 années de grâce ;
- ✓ Catégorie C : 8,50% brut l'an et/ou TMM+2,50% sur 7 ans avec remboursement in fine.

But de l'émission : ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

La banque se trouve dans une situation de conformité totale par rapport aux normes et ratios prudentiels. Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

Dénomination de l'emprunt : « ABC TUNISIE 2018-01 ».

Montant : 20.000.000 dinars divisé en 200.000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

- Suite -

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,40%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 240 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,40%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans avec remboursement in fine :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,20%** l'an pour la catégorie A, de **8,40%** l'an pour la catégorie B et de **8,50%** l'an pour la catégorie C.

- Suite -

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%** pour la catégorie A, de **7,618%** pour la catégorie B et de **7,718%** pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** pour la catégorie A, de **2,40%** pour la catégorie B et de **2,50%** pour la catégorie C et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2018-01 » sont émises selon trois catégories :

- ✓ une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce** ;
- ✓ une catégorie C sur une durée de **7 ans**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour la catégorie B et de **7 ans** pour la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,714 années** pour la catégorie A, de **4,227 années** pour la catégorie B et de **5,554 années** pour la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **07/05/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **02/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20.000.000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **02/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

Les obligations émises sous la catégorie C feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **02/07/2023** pour la catégorie A et le **02/07/2025** pour les catégories B et C.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **02 juillet** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **02/07/2019**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **02/07/2021**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le remboursement en capital aura lieu in fine le **02/07/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **07/05/2018** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier, ainsi que la quantité d'obligations y afférente

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation : Le présent emprunt obligataire n'est pas noté. Néanmoins, la banque ABC Tunisie s'est engagée à se faire noter et à noter les titres émis dans le cadre du présent emprunt obligataire auprès d'une agence de notation spécialisée et reconnue par le Conseil du Marché Financier et ce, pour toute la durée de vie de l'emprunt.

Dans ce cadre, la banque a déjà pris contact avec l'agence de notation Fitch Ratings et le commencement des travaux est imminent.

- Suite -

Cotation en Bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° 18-1000 en date du 19 avril 2018, du document de référence « Bank ABC Tunisie 2018 » enregistré par le CMF en date du 13 avril 2018 sous le N° 18-003, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2018 et le 30 avril 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Hannibal Lease Subordonné 2018-01»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 17/05/2017 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2017 et 2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni 23/03/2018 a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné HL 2018-01 » à savoir :

Montant de l'emprunt obligataire	: 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars ;
Nominal de l'obligation	: 100 dinars par obligation ;
Forme d'Obligation	: les obligations sont nominatives ;
Prix d'émission	: 100 dinars par obligation payable intégralement à la souscription ;
Taux d'intérêt	: Catégorie A : 8,3% et/ou TMM+2,1% brut par an au choix du souscripteur, Catégorie B : 8,5% brut par an ;
Durée	: 5 ans pour la catégorie A et 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie B ;
Amortissement	: les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant**

L'emprunt obligataire subordonné « HL 2018-1 » est d'un montant de 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 200 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars. Le

- Suite -

montant définitif de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » fera l'objet d'une publication officielle du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/05/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/04/2018** auprès de MAC SA intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission

Hannibal Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, le présent emprunt obligataire subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

Dénomination de l'emprunt : « Emprunt subordonné HL 2018-01 ».

- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 : des obligations.

- Suite -

Prix de souscription et d'émission:

Le prix d'émission est de **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **28/05/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,3%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,1%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Mai** de l'année N-1 au mois d'**Avril** de l'année N.

Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,5%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2023** pour la catégorie A et le **28/05/2025** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **28/05** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/05/2019** pour toutes les catégories.

- Suite -

Le premier remboursement en capital aura lieu le **28/05/2019** pour la catégorie A et le **28/05/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,3%** l'an pour la catégorie A et **8,5%** l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 5,2175%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,3175%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,1%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Catégorie A :

Les obligations subordonnées de la catégorie A sont émises pour une période totale de **5 ans**.

Catégorie B :

Les obligations subordonnées de la catégorie B sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

Duration de l'emprunt :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,711 années** pour la catégorie A et **4,219 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance :

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts

- Suite -

obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 03 Août 2017 sous le numéro 17/003. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang :

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note B+ (tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du **20/03/2018**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux

- Suite -

unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 DT) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 DT) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « **Emprunt subordonné HL 2018-01** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin Mars 2018, 10 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

- Suite -

Qualité de crédit de l'émetteur :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « **Emprunt Subordonné HL 2018-01** » visée par le CMF en date du **10/04/2018** sous le numéro **18-0999**, du document de référence « **Hannibal Lease 2017** » enregistré par le CMF en date du **03/08/2017** sous le n°**17-003**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 Novembre 2017** sous le numéro **17-003/A001**. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le **20 avril 2018**. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le **30 avril 2018**.

La note d'opération et le document de référence « HL 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsacom.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le **20 avril 2018** et le **30 avril 2018**.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE**« ATL 2018-1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'ATL tenue le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 50 millions de dinars aux conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	8,30%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,20%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2018-1 ».

Montant : **30 000 000 dinars** susceptible d'être porté à **50 000 000 dinars** divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt « ATL 2018-1 » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze

- Suite -

➤ derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,30%** l'an pour la catégorie A et **8,50%** l'an pour la catégorie C.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

✓ Catégories A et B : Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans** ;

✓ Catégorie C : Les obligations de la catégorie C sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories A et B et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,711 années** et de **4,219 années** pour les obligations de la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **17/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/07/2023** pour les catégories A et B et le **07/07/2025** pour la catégorie C.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17 juillet** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **17/07/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **17/07/2019** pour les catégories A et B et le **17/07/2021** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers **TUNISIE CLEARING**.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/04/2018** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation de l'émission : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **23/03/2018**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** ».

- Suite -

Cotation en Bourse : L'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « AFC » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **ATL 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **18-0998** en date du **06 avril 2018**, du document de référence « **ATL 2017** » enregistré par le CMF en date du **30 juin 2017** sous le N° **17-002**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 novembre 2017** sous le N° **17-002/A001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30/04/2018.

La note d'opération, le document de référence « **ATL 2017** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2018 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2018 et le 30/04/2018.

AVIS DE SOCIETES*

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS
BEST LEASE (**)**

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune

Siège Social: 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis

Registre de Commerce: B132611999

Matricule fiscal: 000MA 647746R

« ISDARAT BEST LEASE 2018-01 » «إصدارات باسْت ليز 2018-01»

Emis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION ()**

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 25/03/2017 l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Epargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, susceptible d'être porté à 18 000 000 de dinars divisé en 180 000 titres de 100 dinars chacun sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8%	7,5%	0,5%	A la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

()REVISION DES CONDITIONS DE L'EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BEST LEASE :**

Suite à l'augmentation continue du Taux de marché Monétaire (TMM) qui a atteint 7% de jour au jour et qui est susceptible de s'aggraver dans les mois à venir, la Direction Générale de BEST LEASE, afin de réussir la clôture de son opération d'émission des titres participatifs « ISDARAT BEST LEASE 2018-01 » «إصدارات باسْت ليز 2018-01» dans des conditions de marché très difficiles, a décidé de réviser à la hausse le taux de profit proposé comme le montre le tableau ci-dessous et de prolonger la période de souscription jusqu'au **15 septembre 2018**:

Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)
8,5%	7,5%	1%

Le reste des conditions de l'émission reste inchangé.

- Suite -

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

1. Montant

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptible d'être porté à 18 000 000 de dinars divisé en 180 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **11 juin 2018** et clôturés au plus tard le **31 juillet 2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **31 juillet 2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

3. Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

4. But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés:

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2018-01 »

« إصدارات باست ليز 2018-01 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **01 août 2018**.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 15/01/2019 pour l'avance et au 15/07/2019 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

- Suite -

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

1. Remboursement :

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2025** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

2. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 8% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

. Première partie de la rémunération

Une avance prévue de 7,5% calculée sur la valeur nominale est payable le **15 janvier de chaque année sur l'exercice écoulé.**

. Deuxième partie de la rémunération

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable **le 15 juillet de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

. La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 8% :

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 8% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices défini ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 8%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

- Suite -

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de BEST LEASE dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

AVIS DE SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

**Manufacture de Panneaux Bois du Sud
- MPBS -**

Siège social : Route de Gabès Km 1,5 -Sfax-

La société Manufacture de Panneaux Bois du Sud « MPBS » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le **09 juin 2018**, a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, d'augmenter le capital social d'un montant de **676 500 dinars** par incorporation de réserves, par l'émission de **338 250 d'actions nouvelles gratuites**, de nominal 2 dinars chacune, pour le porter ainsi de **13 530 000 dinars à 14 206 500 dinars**.

La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de réaliser ladite augmentation de **676 500 dinars**, par incorporation du compte de la réserve spéciale de réinvestissement pour un montant de 650 000 dinars et par l'incorporation d'une partie des résultats reportés pour un montant de 26 500 dinars, et l'émission de **338 250 d'actions nouvelles gratuites** de nominal 2 dinars chacune à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'**une (1) action nouvelle gratuite pour vingt (20) actions anciennes**, avec entrée en jouissance au 1^{er} janvier 2018.

Le capital sera ainsi porté de **13 530 000 dinars à 14 206 500 dinars**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2018**.

Cotation en bourse :

Les droits d'attribution seront détachés et négociés en Bourse à partir du **05 juillet 2018**.

Bénéficiant du paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2017, les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **05 juillet 2018**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **05 juillet 2018**.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir du **05 juillet 2018**.

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO**SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs**

Sieg Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 20 juin 2018, la Société Atelier du Meuble intérieurs publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :**Première résolution :**

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu les rapports du conseil d'administration sur la gestion de la société et ses filiales, et les rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés, approuve les rapports du conseil d'administration et les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tel qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du conseil d'administration quitus entier de leur gestion pour l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

Deuxième résolution :

L'assemblée générale ordinaire, donne acte au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de ce que lui a rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

Troisième résolution :

L'assemblée générale ordinaire approuve la proposition du conseil d'administration, de répartir le bénéfice net de l'exercice 2017 qui s'élève à 1 280 916 TND comme suit :

Résultat de l'exercice	1 280 916
Résultats reportés 2016	636 682
	<hr/>
Résultat à affecter	1 917 598
Affectation de la réserve légale	42 133
	<hr/>
Résultat disponible	1 875 465
Dividendes à distribuer	1 205 021
Résultats reportés 2017	670 444

- Suite -

En conséquence, le dividende par action correspond à 0,260DT brut.

La date de mise en paiement est fixée au 23/08/2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

Quatrième résolution :

L'assemblée générale ordinaire constate la démission de Monsieur Karim Ghedamsi représentant de Maghreb Private Equity Fund II (MAURITIUS) PCC, en date du 27/12/2018 et ce suite à sa sortie totale du capital de la société.

L'assemblée générale ordinaire constate aussi la démission de Monsieur Ahmed Ben Ghazi entant qu'administrateur représentant des petits porteurs et ce en date du 05/04/2018.

Suite à la dernière démission, l'assemblée générale des actionnaires décide de remplacer le représentant des petits porteurs, et prend acte des quatre candidatures déposées par :

- Mr Nader Ghazouani
- Mr Slim Ouali
- Mr Abdellatif Chaabane
- Mr Abdessatar Ben Brahim

Suite à l'élection de Mr Nader Ghazouani entant que représentant des petits porteurs par les actionnaires minoritaires, l'assemblée générale ordinaire décide de nommer Mr Nader Ghazouani entant que représentant des petits porteurs.

L'administrateur ainsi nommé exercera sa fonction jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

Cinquième résolution : Contrat de régulation de titre selon article 19 loi 94 portant sur la réorganisation du marché financier

L'assemblée générale ordinaire décide de mettre en place un contrat de régulation du titre de la société à la Bourse selon les dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée générale ordinaire délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour accomplir les formalités de la mise en place et les conditions nécessaires pour maintenir l'action sur le marché boursier conformément au projet du contrat exposé, et à prendre toutes les mesures nécessaires prévues par la législation en vigueur et notamment l'emploi d'une réserve de régulation prélevée sur les bénéfices de l'exercice 2017 dont le montant a été fixé à 700 000 Dinars.

Le nombre maximum d'actions à acquérir est fixé à 5% maximum des actions déposées

Les actions détenues par la société dans le cadre du contrat de régulation ne donnent droit ni aux dividendes, ni au droit de souscription en cas d'augmentation de capital en numéraire, ni au droit de vote. Elles ne sont pas prises en considération pour le calcul des différents quorums.

Les opérations réalisées au titre du Contrat le sont dans le respect de la réglementation en vigueur et le respect total de l'intégrité du Marché, notamment elles n'ont pas pour objet d'entraver le fonctionnement régulier du Marché ni d'induire autrui en erreur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

Sixième résolution :

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

- Suite -

1. Le bilan après affectation du résultat :

		BILAN EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017 (exprimé en dinars)			
		31Déc 17	31Déc 16	31Déc 17	31Déc 16
ACTIFS				CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	
ACTIFS NON COURANTS				CAPITAUX PROPRES	
Actifs immobilisés				Capital social	4 634 696 4 213 360
Immobilisations incorporelles		191 294	172 396	Prime d'émission	1 453 040 1 453 040
Moins : amortissements		(162 094)	(141 810)	Réserves	1 263 470 1 221 336
		29 200	30 586	Résultats reportés	670 445 698 018
Immobilisations corporelles		9 108 506	5 379 286	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE	8 021 651 7 585 754
Moins : amortissements		(3 031 723)	(2 708 842)	Compte spécial d'investissement	0 360 000
		6 076 783	2 670 444	Résultat a distribué après affectation selon AGO 20/06/2018	0 0
Immobilisations financières		1 741 077	1 516 642		
Total des actifs immobilisés		7 847 060	4 217 672	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION	8 021 651 7 945 754
Autres actifs non courants		289 518	135 651		
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		8 136 578	4 353 323	PASSIFS	
ACTIFS COURANTS				PASSIFS NON COURANTS	
Stocks		2 750 477	2 385 518	Emprunts et dettes assimilées	2 169 184 64 089
Moins : provisions		(15 000)	(15 000)	Provisions pour risques et charges	188 777 188 777
		2 735 477	2 370 518	TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	2 357 961 252 866
Clients et comptes rattachés		5 875 161	6 250 406	PASSIFS COURANTS	
Moins : provisions		(232 621)	(290 806)	Fournisseurs et comptes rattachés	4 090 830 3 105 674
		5 642 540	5 959 600	Autres passifs courants	2 585 475 2 748 942
Autres actifs courants		960 506	577 298	Concours bancaires et autres passifs financiers	860 216 84 583
Placements et autres actifs financiers		-	-	TOTAL DES PASSIFS COURANTS	7 536 521 5 939 199
Liquidités et équivalents de liquidités		441 032	877 080	TOTAL DES PASSIFS	9 894 482 6 192 065
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		9 779 555	9 784 496	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	17 916 133 14 137 819
TOTAL DES ACTIFS		17 916 133	14 137 819		

1. L'état d'évolution des capitaux propres :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES En tenant compte de la décision d'affectation du résultat 2017 (exprimé en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserves pour réinvestissement exonéré	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31 Décembre 2017	4 634 696	1 453 040	421 336	800 000	636 682	1 280 916	9 226 670
Affectation approuvée par l'AGO du 20/06/20178					1 280 916	(1 280 916)	
Réserve légale			42 133		- 42 133		
Réserves pour réinvestissement exonéré					-1 205 021		-1 205 021
Distribution de dividendes							
Soldes après affectation de résultat 2017	4 634 696	1 453 040	463 469	800 000	670 445	0	8 021 650

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	174,555	174,577		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	118,524	118,541		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	98,966	101,110	101,122		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	103,640	103,654		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	104,386	104,399		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE							
6 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,577	15,579		
7 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	114,006	114,020		
8 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,097	1,117	1,117		
9 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	102,557	102,569		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE							
10 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,602	1,603		
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION							
11 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	42,329	42,333		
12 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	57,221	57,227		
13 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	128,092	128,288		
14 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	129,260	129,761		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE							
15 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	164,696	165,276		
16 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	595,964	598,118		
17 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	140,547	141,288		
18 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	145,248	145,860		
19 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	146,980	147,836		
20 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	120,891	121,714		
21 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	130,104	130,579		
22 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	179,760	180,513		
23 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	102,994	103,461		
24 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	108,524	108,637		
25 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	176,213	176,646		
26 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	153,765	154,035		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	115,556	115,553		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	122,435	122,437		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	25,572	25,650		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE							
30 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2390,858	2411,619		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	135,073	136,585		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	163,796	164,928		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	207,009	209,804		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	19,946	20,092		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5437,891	5450,321		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	3,011	3,044		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,539	2,564		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,308	1,318		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,170	1,167		
40 FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,231	1,226		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,253	1,245		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	134,625	135,587		
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	125,088	125,394		
44 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1036,800	1194,488	1205,014		
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	12,532	12,648		
46 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	11,411	11,525		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
SICAV OBLIGATAIRES							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	108,185	106,673	106,686
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,092	101,242	101,254
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,266	103,138	103,154
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	102,783	101,088	101,103
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	17/04/18	4,570	104,389	102,459	102,474
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	107,299	105,587	105,599
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	104,822	102,964	102,979
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18	3,520	101,810	100,211	100,222
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	103,541	102,248	102,257
56 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	28/05/18	4,005	104,289	102,631	102,645
57 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/18	3,827	103,490	101,762	101,772
58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	106,999	105,127	105,141
59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18	3,664	105,057	103,411	103,424
60 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	103,993	102,381	102,392
61 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	102,757	101,405	101,418
62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	104,210	102,782	102,792
63 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/18	4,496	102,910	100,984	100,997
64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,024	102,246	102,258
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	105,352	103,825	103,837
66 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,018	101,081	101,095
67 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,033	101,239	101,250
68 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	105,331	103,982	103,993
69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/18	3,391	102,452	100,975	100,986
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
70 FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	08/05/18	0,424	10,631	10,448	10,449
71 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/18	3,762	103,846	102,064	102,074
72 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,269	101,849	101,863
73 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	104,984	103,324	103,336
74 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	28/05/18	0,405	10,445	10,261	10,262

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

SICAV MIXTES

75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,435	65,499	65,468
76	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	97,811	110,852	111,246
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	28/05/18	0,496	17,758	18,473	18,444
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	336,374	337,129
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	31/05/18	1,286	30,075	30,407	30,443
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2346,304	2572,236	2573,496
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	74,028	78,269	78,494
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	55,672	56,757	56,821
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/18	0,038	108,844	121,713	121,910
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	114,088	114,346

FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	10,990	11,000	11,027
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,950	12,350	12,335
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	14,977	16,098	16,121
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	13,451	15,669	15,705
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	14,146	16,916	16,993
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	12,407	14,174	14,200
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	147,896	166,849	167,095
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	3,787	141,068	152,971	153,149
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,889	10,017	9,995
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	109,614	130,164	130,895
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/18	0,965	87,316	97,464	98,088
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	90,784	102,411	103,293
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	96,888	96,943	96,858
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	18/04/18	1,090	102,804	123,080	123,458
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	96,246	101,478	101,716
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	11,048	11,044
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	108,775	108,857
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	154,546	177,263	178,285

105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	102,772	125,653	125,208
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	109,363	114,345	113,872
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	108,645	127,973	128,526
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	199,619	221,507	222,462
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	184,558	194,870	195,258
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	158,436	163,833	164,510
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	26,246	26,468
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	157,594	157,108
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	112,659	125,433	124,743
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9340,231	9353,385
115	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	84,169	82,786
116	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	984,261	1088,264	1098,501
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5490,845	6245,192	6281,572
118	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	4974,724	5464,063	5509,185
119	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	101,335	102,350	102,416

FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE

120	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	115,210	129,358	129,836
-----	----------------	-------------	----------	----------	-------	---------	---------	---------

FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE

121	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11 091,766	12 437,700	12 542,523
-----	-----------------------------	-----------------------	----------	----------	---------	------------	------------	------------

* SICAV en liquidation anticipée

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de la modification de la raison sociale de la société « Tunisie Leasing » à « Tunisie Leasing et Factoring », la liste mis à jour des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910

59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis

55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II

113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « UBCI FINANCE »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
27	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

28	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
30	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
31	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
32	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AL AMANAH PRUDENCE FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2017

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers d'*Al Amanah Prudence FCP* qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de *162 711 DT*, y compris des sommes capitalisables de l'exercice s'élevant à *1 066 DT*.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire *Compagnie Gestion & Finance intermédiaire en bourse*.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°91-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

2. Autres obligations légales et réglementaires

Par référence à l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds portant application de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous signalons ce qui suit :

- Au 31 décembre 2017, l'actif de AL AMANAH PRUDENCE FCP a été employé en des titres d'emprunt obligataire émis par un même émetteur Hannibal Lease à un taux de 21,78% se situant au-dessus de la limite de 10% prévue par la réglementation ;
- Au 31 décembre 2017, l'actif de AL AMANAH PRUDENCE FCP a été employé en valeurs mobilières admises à la cote de la bourse, actions ou parts d'OPCVM, BTA et des emprunts obligataires à hauteur de 80,38% se situant au-dessus de la limite de 80% fixée par la réglementation.

Tunis, le 30 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

BILAN ARRETE AU 31/12/2017
(Exprimé en dinar Tunisien)

			<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
<u>ACTIF</u>				
AC1-	Portefeuille-titres	4.1	130 786	153 951
	a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés		26 044	39 228
	b- Obligations et valeurs assimilées		104 742	114 723
AC2-	Placements monétaires et disponibilités	4.3	31 925	7 757
	a- Placements monétaires		-	-
	b- Disponibilités		31 925	7 757
TOTAL ACTIF			162 711	161 708
<u>PASSIF</u>				
PA1-	Opérateurs créditeurs	4.5	771	763
PA2-	Autres créditeurs divers	4.6	2 504	2 779
TOTAL PASSIF			3 275	3 542
<u>ACTIF NET</u>				
CP1-	Capital	4.7	156 026	155 822
	Sommes Capitalisables		3 410	2 344
CP2-	a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		2 344	1 786
	b - Sommes capitalisables de l'exercice		1 066	558
ACTIF NET			159 436	158 166
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			162 711	161 708

ETAT DE RESULTAT
Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
(Exprimé en dinar Tunisien)

		<u>Exercice clos le 31/12/2017</u>	<u>Exercice clos le 31/12/2016</u>
PR1- Revenus du portefeuille-titres	4.2	5 797	6 518
a. Dividendes		160	433
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 637	6 085
PR2- Revenus des placements monétaires	4.4	576	130
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		6 373	6 648
CH1- Charges de gestion des placements	4.8	(3 054)	(3 449)
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		3 319	3 199
CH2- Autres charges	4.9	(2 253)	(2 583)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 066	616
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		-	(58)
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		1 066	558
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	58
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(9 056)	3 756
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		9 324	1 732
Frais de négociation de titres		(64)	(178)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 270	5 926

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

(Exprimé en dinar Tunisien)

	<u>Exercice clos le 31/12/2017</u>	<u>Exercice clos le 31/12/2016</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	1 270	5 926
a- Résultat d'exploitation	1 066	616
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(9 056)	3 756
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	9 324	1 732
d- Frais de négociation de titres	(64)	(178)
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	-	(94 538)
a / Souscriptions	-	175 416
Capital	-	169 313
Régularisation des sommes non distribuables	-	3 595
Régularisation des sommes capitalisables	-	2 508
b / Rachats	-	(269 954)
Capital	-	(260 570)
Régularisation des sommes non distribuables	-	(5 751)
Régularisation des sommes capitalisables	-	(3 633)
Droits de sortie	-	-
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	1 270	(88 612)
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
en début de l'exercice	158 166	246 777
en fin de l'exercice	159 436	158 166
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
en début de l'exercice	1 330	2 125
en fin de l'exercice	1 330	1 330
<u>VALEUR LIQUIDATIVE</u>	119,876	118,922
<u>TAUX DE RENDEMENT</u>	0,80%	2,40%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2017

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT AL AMANAH PRUDENCE FCP :

Al AMANAH PRUDENCE FCP est un fonds commun de Placement de catégorie mixte dont l'objet est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds.

Le mode d'affectation des résultats du FCP a été modifié de distribution à capitalisation, par conséquent, les sommes distribuables ne sont plus distribuées et sont intégralement capitalisées et ce, depuis l'exercice 2015.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2017 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31-12-2017 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur coût d'acquisition.

3.3- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Portefeuille-titres :

Le portefeuille-titres est composé au 31 décembre 2017 de titres d'OPCVM, actions, Bons de Trésor Assimilables et obligations. Le solde de ce poste s'élève à 130 786 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif
-------------	----------	--------------------	----------------------	---------

Titres OPCVM

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	75	7 797	7 766	4,77%
Total Titres OPCVM	75	7 797	7 766	4,77%

Actions

CELLCOM	317	1 585	598	0,37%
EURO CYCLES	200	5 200	5 406	3,32%
STAR	50	5 250	4 998	3,07%
UNIMED	925	7 112	7 276	4,47%
Total Actions	1 492	19 147	18 278	11,23%

Obligations et valeurs assimilées

Emprunts d'état

BTA 5,50% Mars19	20	19 700	20 658	12,70%
BTA-6.90% MAI22	30	32 400	31 957	19,64%
BTA-6.90% MAI22	8	8 672	8 534	5,24%
Total Emprunts d'état	58	60 772	61 149	37,58%

Emprunts de sociétés

EO BTE 2009	100	2 000	2 025	1,24%
EO HL 2015-01 B	340	34 000	35 439	21,78%
EO UIB 2009/1	100	6 000	6 129	3,77%
Total Emprunts des sociétés	540	42 000	43 593	26,79%

Total obligations et valeurs assimilées	598	102 772	104 742	64,37%
--	------------	----------------	----------------	---------------

Total portefeuille	2 165	129 716	130 786	80,38%
---------------------------	--------------	----------------	----------------	---------------

(*) 4,87% par rapport à l'actif net.

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 est le suivant :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31 décembre 2016	143 560	3 929	6 462	153 951	
Acquisitions de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	18 626			18 626	
Bons de trésor assimilables (BTA)	-			-	
Obligations de sociétés	-			-	
Actions SICAV	7 797			7 797	
Parts OPCVM	-			-	
Cessions et remboursements de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	(43)			(43)	1
Bons de trésor assimilables (BTA)	-			-	
Obligations de sociétés	(9 500)			(9 500)	
Actions SICAV	(30 724)			(30 724)	9 323
Parts OPCVM	-			-	
Variation des plus ou moins valeurs latentes			(9 056)	(9 056)	
Variation des intérêts courus		(265)		(265)	
Soldes au 31 décembre 2017	129 716	3 664	(2 594)	130 786	9 324

4.2- Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Revenus des actions et valeurs assimilées	160	433
Revenus des BTA	2 978	2 985
Revenus des obligations des sociétés	2 659	3 100
Total	5 797	6 518

4.3- Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2017 à 31 925 dinars et correspond aux avoirs en banque ayant les caractéristiques suivantes :

DÉSIGNATION	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% actif
DISPONIBILITES			
- BANQUE	31 925	31 925	19,62%
TOTAL GÉNÉRAL	31 925	31 925	19,62%

4.4- Note sur les revenus des placements monétaires:

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Revenus sur comptes de dépôt	55	130
Revenus moudharba	521	-
Total	576	130

4.5- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par Al Amanah Prudence FCP au gestionnaire Compagnie Gestion & Finance intermédiaire en bourse et au dépositaire. Elles s'élèvent à 771 DT au 31-12-2017 contre un solde de 763 DT au 31-12-2016.

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Gestionnaire	474	467
Dépositaire	297	296
Total	771	763

4.6- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 2 504 DT au 31-12-2017 contre un solde de 2 779 DT au 31-12-2016:

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Commissaire aux comptes	2 187	2 051
Publications CMF	304	405
Redevance CMF	14	13
Impôt à payer	0	310
Total	2 504	2 779

4.7- Capital :

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 1 270 dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	204
Variation de la part Revenu	1 066
Variation de l'Actif Net	1 270

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01/01/2017 au 31/12/2017 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2017

Montant:	155 822
Nombre de titres :	1 330
Nombre de porteurs de parts	7

Souscriptions réalisées

Montant:	-
Nombre de titres émis :	-
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	-

Rachats effectués

Montant:	-
Nombre de titres rachetés :	-
Nombre de porteurs de parts sortants :	-

Capital au 31-12-2017

Montant:	155 822 (*)
Nombre de titres :	1 330
Nombre de porteurs de parts:	7

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part de capital en début de l'exercice	155 822
Variation des + ou- values potentielles sur titres	(9 056)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	9 324
Régularisation des SND	-
Frais de négociation de titres	(64)
Droit de sortie	-
Capital au 31/12/2017	156 026

4.8- Note sur les charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement intérieur du fonds et à la convention de dépôt. Le total de ces charges s'élève à 3 504 DT au 31-12-2017 et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	1 874	2 269
Rémunération du dépositaire	1 180	1 180
Total	3 054	3 449

4.9- Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2017 à 2 253 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Rémunération CAC	2 040	2 040
Publicité et publications	200	297
Redevance CMF	159	192
Impôts et taxes(*)	(250)	-
Services bancaires et assimilés	104	54
Total	2 253	2 583

(*) Reprise d'un surplus d'impôt abonné au cours des exercices antérieurs.

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS :

5.1- Données par parts et ratios pertinents :

Données par part	2017	2016	2015	2014	2013
Revenus des placements	4,792	4,998	5,694	5,592	5,762
Charges de gestion des placements	-2,296	-2,593	-2,466	-2,001	-1,494
Revenu net des placements	2,496	2,405	3,228	3,591	4,268
Autres charges	-1,694	-1,942	-1,346	-0,693	-0,558
Résultat d'exploitation (1)	0,802	0,463	1,881	2,898	3,710
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	-0,044	-0,540	-0,598	-0,415
Somme Capitalisables de l'exercice	0,802	0,420	1,342	2,300	3,295
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-6,809	2,824	-7,503	5,587	2,601
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	7,011	1,302	1,608	0,117	-2,707
Frais de négociation de titres	-0,048	-0,134	-0,272	-0,206	-0,251
Plus ou moins values sur titres et frais de négociation (2)	0,153	3,992	-6,166	5,498	-0,357
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,954	4,456	-4,285	8,397	3,353
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000	0,009	0,000	0,130
Résultat non distribuable de l'exercice	0,153	3,992	-6,157	5,498	-0,227
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	-1,621	1,638	-0,486	0,011
Sommes non distribuables de l'exercice	0,153	2,371	-4,519	5,012	-0,216
Distribution de dividendes	0,000	0,000	2,300	3,295	2,167
<u>Valeur liquidative</u>	<u>119,876</u>	<u>118,922</u>	<u>116,131</u>	<u>121,608</u>	<u>117,590</u>
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/actif net moyen	1,92%	1,79%	1,52%	1,39%	1,14%
Autres charges/actif net moyen	1,42%	1,34%	0,83%	0,48%	0,43%
Résultats Capitalisables (d'exploitation) de l'exercice/actif net moyen	0,67%	0,29%	0,83%	1,60%	2,51%

5.2 Transactions avec les parties liées :

- La gestion d'AL AMANAH PRUDENCE FCP est confiée à la Compagnie Gestion & Finance intermédiaire en bourse.

En rémunération des services de gestion financière, administrative et comptable du FCP, le gestionnaire perçoit une commission de gestion de 1% H.T. par an, calculée sur la base de l'actif net et payée trimestriellement nette de toute retenue fiscale.

La rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2017 s'élève à 1 874 DT.

- La fonction de dépositaire est confiée à la banque « BIAT ».

En contrepartie des services de dépositaire exclusif du FCP, la BIAT perçoit une rémunération annuelle égale à 0,1% H.T. des actifs nets avec un minimum de 1000 Dinars H.T.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2017 s'élève à 1 180 DT.

CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2017

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de *CGF Premium Obligataire FCP* qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 11 433 831 DT, y compris des sommes capitalisables de l'exercice s'élevant à 420 558 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire *Compagnie Gestion & Finance intermédiaire en bourse*.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°91-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

2. Autres obligations légales et réglementaires

Par référence à l'article 2 du décret n° n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds portant application de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous signalons ce qui suit :

- Au 31 décembre 2017, l'actif de CGF Premium Obligataire FCP a été employé en des titres émis par un même émetteur Hannibal Lease à un taux de 11,16% se situant au-dessus de la limite de 10% prévue par la réglementation ;

Tunis, le 30 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI

BILAN ARRETE AU 31/12/2017*(Exprimé en dinar Tunisien)*

		<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1- Portefeuille-titres	4.1	7 897 129	6 697 524 (*)
a- Actions et valeurs assimilées		533 547	515 549
b- Obligations et valeurs assimilées		7 363 582	6 181 975
AC2- Placements monétaires et disponibilités	4.3	3 568 240	1 207 214
a- Placements monétaires		3 096 193	495 708
b- Disponibilités		472 047	711 506
AC3- Créances d'exploitation	4.4	184	126 (*)
TOTAL ACTIF		11 465 553	7 904 864
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs	4.6	20 363	14 000
PA2- Autres créditeurs divers	4.7	11 359	10 528
TOTAL PASSIF		31 722	24 528
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	4.8	10 172 114	7 278 604
CP1- Sommes Capitalisables		1 261 717	601 732
CP2- a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		841 159	296 411
b - Sommes capitalisables de l'exercice		420 558	305 321
ACTIF NET		11 433 831	7 880 336
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		11 465 553	7 904 864

(*) Chiffres retraités pour les besoins de comparabilité (Voir notes 4.1 et 4.4).

ETAT DE RESULTAT
Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
(Exprimé en dinar Tunisien)

		<u>Exercice clos le 31/12/2017</u>	<u>Exercice clos le 31/12/2016</u>
PR1- Revenus du portefeuille-titres	4.2	393 367	341 554
a. Dividendes		17 918	15 131
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		375 449	326 423
PR2- Revenus des placements monétaires	4.5	69 514	30 706
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		462 881	372 260
CH1- Charges de gestion des placements	4.9	(78 853)	(54 312)
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		384 028	317 948
CH2- Autres charges	4.10	(17 397)	(15 669)
RESULTAT D'EXPLOITATION		366 630	302 279
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		53 928	3 042
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		420 558	305 321
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(53 928)	(3 042)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		681	(2 766)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(1 742)	1 669
Frais de négociation de titres		(931)	(109)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		364 638	301 073

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
(Exprimé en dinar Tunisien)

	Exercice clos le <u>31/12/2017</u>	Exercice clos le <u>31/12/2016</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	364 638	301 073
a- Résultat d'exploitation	366 630	302 279
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	681	(2 766)
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(1 742)	1 669
d- Frais de négociation de titres	(931)	(109)
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	3 188 857	(947 762)
a / Souscriptions	14 675 742	3 979 985
Capital	13 270 307	3 764 404
Régularisation des sommes non distribuables	(4 045)	(50)
Régularisation des sommes capitalisables	1 409 480	215 632
b / Rachats	(11 486 885)	(4 927 747)
Capital	(10 374 190)	(4 677 661)
Régularisation des sommes non distribuables	3 430	(313)
Régularisation des sommes capitalisables	(1 116 125)	(249 773)
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 553 495	(646 689)
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
en début de l'exercice	7 880 336	8 527 025
en fin de l'exercice	11 433 831	7 880 336
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
en début de l'exercice	74 519	83 867
en fin de l'exercice(*)	10 416 971	74 519
VALEUR LIQUIDATIVE	1,098	105,749
TAUX DE RENDEMENT	3,79%	4,01%

(*) Voir Notes 1 et 4.8

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2017

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP :

CGF Premium Obligataire FCP initialement dénommée Al Amanah Obligataire FCP, est un fonds commun de Placement de catégorie obligataire dont l'objet est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 11 septembre 2007 n° 15/2007.

Le mode d'affectation des résultats du FCP a été modifié de distribution à capitalisation, par conséquent, les sommes distribuables ne sont plus distribuées et sont intégralement capitalisées et ce depuis l'exercice 2015.

Suite à l'obtention de l'agrément de changement de la dénomination n°66-2016 du 28 décembre 2016, la dénomination du fonds est passée d'«Al Amanah Obligataire FCP» à «CGF Premium Obligataire FCP».

Le dépositaire de ce fonds est l'Arab Tunisian Bank (ATB) suite à l'obtention de l'agrément du CMF n°67-2016 du 28 décembre 2016 pour le changement du dépositaire BIAT.

Le gestionnaire est la Compagnie Gestion & Finance Intermédiaire en bourse.

Les distributeurs du fonds sont l'ATB et la Compagnie Gestion & Finance Intermédiaire en bourse suite à l'obtention de l'agrément du CMF n°68-2016 du 28 décembre 2016 d'ajout de l'ATB en tant que nouveau distributeur du fonds.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 25-02-2008.

La valeur d'origine des parts initialement fixée à 100 dt a été ramenée à 1dt à partir du 13 novembre 2017.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur coût d'acquisition.

3.3- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Portefeuille-titres :

Le portefeuille-titres est composé au 31 décembre 2017 de titres OPCVM, Bons du Trésor Assimilables et obligations. Le solde de ce poste s'élève à 7 897 129 dinars, détaillé comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif
Titres OPCVM				
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	5 153	533 515	533 547	4,65% (*)
Total Titres OPCVM	5 153	533 515	533 547	4,65%
Obligations et valeurs assimilées				
Emprunts d'état				
BTA 5,50% Mars 2019	250	250 000	258 860	2,26%
BTA 5,6% Août 2022	1 400	1 341 630	1 398 401	12,20%
BTA-6.90% MAI22	683	734 230	726 695	6,34%
Total Emprunts d'état	2 333	2 325 860	2 383 956	20,79%
Emprunts de sociétés				
BTK 2012-1 B	13 000	371 452	373 864	3,26%
EO AIL2013-1	7 000	140 000	144 618	1,26%
EO ATB SUB 2017 CAT A	3 000	300 000	300 000	2,62%
EO ATL 2013-2	1 000	60 000	60 445	0,53%
EO ATL 2014-1	1 200	48 000	50 227	0,44%
EO BTE 2009	1 100	22 000	22 273	0,19%
EO BTE 2011	5 500	220 330	229 687	2,00%
EO HL 2013/2 B	2 000	160 000	167 913	1,46%
EO HL 2015-01 B	2 860	286 000	298 105	2,60%
EO HL 2015-02 B	3 000	300 000	314 401	2,74%
EO MODERN LEASING 2012	3 000	181 800	189 410	1,65%
EO SERVICOM 2016	10 000	1 009 000	1 034 150	9,02%
EO STB 2008/2	2 800	140 000	146 323	1,28%
EO TUNISIE LEASING 2012-2 B	4 000	240 000	251 817	2,20%
EO UBCI 2013	2 500	151 800	156 253	1,36%
EO UIB 2009/1	15 300	908 316	928 462	8,10%
EO UIB 2011-1	300	21 000	21 371	0,19%
ES AMEN BANK 2008	5	191	198	0,00%
ES ATL 2008	8 002	160 040	163 281	1,42%
ES CIL 2008	3 000	120 000	126 693	1,10%
Total Emprunts des sociétés	88 567	4 839 929	4 979 492	43,43%
Produits Divers				
interets intercalaires atb subordonne 2017 A			134	0,00%
Total Produits divers	0	0	134	0,00%
Total obligations et valeurs assimilées	90 900	7 165 789	7 363 582	64,22%
Total portefeuille	96 053	7 699 304	7 897 129	68,88%

(*) 4,67% par rapport à l'actif net.

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 est le suivant :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2016 (Publié)	6 532 756	166 378	(1 484)	6 697 649	
Soldes au 31 décembre 2016 (Retraité) (*)	6 532 630	166 378	(1 484)	6 697 524	
Acquisitions de l'exercice					
Bons de trésor assimilables (BTA)	250 000			250 000	
Obligations de sociétés	1 934 089			1 934 089	
Actions SICAV	689 849			689 849	
Parts OPCVM	-			-	
Cessions et remboursements de l'exercice					
Bons de trésor assimilables (BTA)	(18 786)			(18 786)	
Obligations de sociétés	(1 016 058)			(1 016 058)	529
Actions SICAV	(607 466)			(607 466)	(2 271)
Parts OPCVM	(64 952)			(64 952)	
Variation des plus ou moins-values latentes			681	681	
Variation des intérêts courus		32 249		32 249	
Soldes au 31 décembre 2017	7 699 304	198 627	(803)	7 897 129	(1 742)

(*) La différence provient du retraitement des créances d'exploitation.

4.2- Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Revenus des titres OPCVM	17 918	15 131
Revenus des BTA	109 676	101 471
Revenus des obligations des sociétés	265 773	224 952
Total	393 367	341 554

4.3- Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2017 à 3 568 240 dinars et correspond à des placements en certificats de dépôt, moudharba et avoirs en banque ayant les caractéristiques suivantes :

DÉSIGNATION	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% actif
PLACEMENTS MONÉTAIRES			
CERTIFICATS DE DEPOT	1 482 533	1 490 146	13,00%
CD CIL 90J 29/01/2018 7,7%	492 445	497 619	4,34%
CD H LEASE 30J 07/01/2018 7,7%	497 450	499 487	4,36%
CD TUN LEASING 90J 27/03/2018 7,5%	492 638	493 040	4,30%
Moudharba	1 600 000	1 606 047	14,01%
MOUDHARBA BL 90J 13/02/2018 7,3%	350 000	353 290	3,08%
MOUDHARBA BL 30J 14/01/2018 7%	350 000	351 141	3,06%
MOUDHARBA BL 30J 18/01/2018 7%	600 000	601 496	5,25%
MOUDHARBA BL 30J 29/01/2018 7,3%	300 000	300 120	2,62%
TOTAL PLACEMENTS MONÉTAIRES	3 082 533	3 096 193	27,00%
DISPONIBILITES	472 047	472 047	4,12%
TOTAL GÉNÉRAL	3 554 580	3 568 240	31,12%

4.4- Note sur les créances d'exploitation:

Les créances d'exploitation sont constituées des retenues à la source sur BTA et obligations d'état. Cette rubrique affiche un solde de 184 DT au 31-12-2017 contre un solde de 126 DT au 31-12-2016 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Retenue à la source sur BTA	-	45
Retenue à la source sur EO	184	81
Total	184	126

4.5- Note sur les revenus des placements monétaires:

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Revenus des certificats de dépôt	25 616	30 415
Revenus sur comptes de dépôt	2 883	291
Revenu des autres placements monétaires	41 016	-
Total	69 514	30 706

4.6- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par CGF Premium Obligataire FCP au gestionnaire Compagnie Gestion & Finance Intermédiaire en bourse et au dépositaire. Elles s'élèvent à 20 363 DT au 31-12-2017 contre un solde de 14 000 DT au 31-12-2016.

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Gestionnaire	17 707	11 667
Dépositaire	2 656	2 333
Total	20 363	14 000

4.7- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 11 359 DT au 31-12-2017 contre un solde de 10 528 DT au 31-12-2016:

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Commissaire aux comptes	10 107	9 146
Publications CMF	304	405
Impôt à payer	-	310
Redevance CMF	948	667
Total	11 359	10 528

4.8- Capital :

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 3 553 495 dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	2 893 510
Variation de la part Revenu	659 985
Variation de l'Actif Net	3 553 495

Le 10/11/2017, le fonds a procédé à modifier la structure de son capital en multipliant le nombre de parts par 100 tout en divisant la valeur par cette même valeur.

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01/01/2017 au 31/12/2017 se détaillent ainsi :

<u>Capital au</u>	<u>01-01-2017</u>	<u>10-11-2017</u>	<u>01-01-2017</u>
Montant:	7 278 604	10 156 387	7 278 604
Nombre de titres :	74 519	10 398 200	74 519
Nombre de porteurs de parts :			62

<u>Souscriptions réalisées</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2017</u> <u>au</u> <u>09/11/2017</u>	<u>Du</u> <u>10/11/2017</u> <u>au</u> <u>31/12/2017</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2017</u> <u>au</u> <u>31/12/2017</u>
Montant:	9 203 865	4 066 442	13 270 307
Nombre de titres émis :	94 230	4 163 260	4 257 490
Nombre de porteurs de parts nouveaux :			75

<u>Rachats effectués</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2017</u> <u>au</u> <u>09/11/2017</u>	<u>Du</u> <u>10/11/2017</u> <u>au</u> <u>31/12/2017</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2017</u> <u>au</u> <u>31/12/2017</u>
Montant:	6 326 082	4 048 108	10 374 190
Nombre de titres rachetés :	64 767	4 144 489	4 209 256
Nombre de porteurs de parts sortants :			13

Capital au**09-11-2017 31-12-2017 31-12-2017**

Montant:	10 156 387	10 174 721	10 174 721 (*)
Nombre de titres :	103 982	10 416 971	10 416 971
Nombre de porteurs de parts :			124

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part de capital en début de l'exercice	10 174 721
Variation des + ou- valeurs potentielles sur titres	681
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(1 742)
Régularisation des SND	(615)
Frais de négociation de titres	(931)
Capital au 31/12/2017	10 172 114

4.9- Note sur les charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement intérieur du fonds et à la convention de dépôt et de gestion. Le total de ces charges s'élève à 78 853 DT au 31-12-2017 et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Rémunération du Gestionnaire	66 449	45 260
Rémunération du Dépositaire	12 404	9 052
Total	78 853	54 312

4.10- Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2017 à 17 397 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2017	Solde au 31/12/2016
Rémunération commissaire aux comptes	7 700	7 700
REDEVANCE CMF	9 762	7 671
IMPOT & TAXES (*)	(265)	-
PUBLICITE & PUBLICATIONS	200	298
Total	17 397	15 669

(*) Reprise d'un surplus d'impôt abonné au cours des exercices antérieurs.

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS :

5.1- Données par parts et ratios pertinents :

Données par part	2017(*)	2016	2015	2014	2013
Revenus des placements	0,044	4,996	6,007	4,789	5,221
Charges de gestion des placements	-0,008	-0,729	-0,876	-0,724	-0,731
Revenu net des placements	0,037	4,267	5,131	4,065	4,490
Autres charges	-0,002	-0,210	-0,222	-0,166	-0,133
Résultat d'exploitation (1)	0,035	4,056	4,910	3,900	4,357
Régularisation du résultat d'exploitation	0,005	0,041	-0,933	-0,045	-0,591
Sommes capitalisables de l'exercice	0,040	4,097	3,977	3,855	3,766
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,000	-0,037	0,057	0,297	0,219
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,000	0,022	0,034	-0,172	-0,115
Frais de négociation de titres	0,000	-0,001	-0,034	-0,001	-0,005
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation (2)	0,000	-0,016	0,057	0,124	0,100
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,035	4,04	4,967	4,023	4,457
Droits d'entrées et droits de sorties	0	0	0	0	0
Résultat non distribuable de l'exercice	0,000	-0,016	0,057	0,124	0,100
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	-0,005	-0,001	-0,004	-0,013
Sommes non distribuables de l'exercice	0,000	-0,021	0,056	0,119	0,086
Distribution de dividendes	0	0	3,855	3,766	3,655
Valeur liquidative	1,098	105,749	101,673	101,495	101,287
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/actif net moyen	0,81%	0,71%	0,71%	0,71%	0,63%
Autres charges/actif net moyen	0,18%	0,20%	0,18%	0,16%	0,11%
Résultats capitalisables (d'exploitation) de l'exercice/actif net moyen	3,75%	3,98%	4,67%	3,77%	3,23%

(*) Voir notes 1 et 4.8

5.2 Transactions avec les parties liées :

- La gestion de CGF Premium Obligataire FCP est confiée à la Compagnie Gestion & Finance Intermédiaire en bourse. En rémunération des services de gestion du FCP, le gestionnaire perçoit une commission annuelle de gestion de 0,5% HT de l'actif net, calculée quotidiennement et réglée trimestriellement. Cette commission a été portée à 1% HT de l'actif net par an à partir du 13 novembre 2017.

Les frais de gestion s'élèvent à 66 449 DT au 31-12-2017.

- La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB à partir du 13 novembre 2017 en remplacement de la BIAT. La convention de dépôt et de gestion qui lie l'ATB et le gestionnaire de CGF Premium Obligataire FCP prévoit le paiement d'une rémunération annuelle de 0,15% HT de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT par an au lieu d'une rémunération annuelle de 0,1 HT de l'actif net avec un minimum de 1 000 DT HT servies à la BIAT. Cette commission est prélevée quotidiennement sur l'actif et versée annuellement au dépositaire ATB.

Les frais de dépositaire s'élèvent à 12 404 DT au 31-12-2017.

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2018

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » clos le 31 Mars 2018 et aux vérifications spécifiques que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers trimestriels clos le 31 Mars 2018 annexés au présent rapport font apparaître un total actif de 181 393 273 dinars, un actif net de 180 941 596 dinars et une valeur liquidative de 103,924 dinars. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers trimestriels sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Cette norme requiert que l'examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conclusion de l'examen limité

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter d'une façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 31 Mars 2018 tels qu'annexés au présent rapport.

Observation

Nous attirons l'attention sur le paragraphe (b) de la note (2.2) des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société «ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Jusqu'à l'émission de notre rapport, ce traitement comptable, demeure non confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 04 mai 2018

Le Commissaire aux Comptes :

Aymen EL ABED

BILAN
arrêté au 31/03/2018
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/03/2018</u>	<u>31/03/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	100 657 212	77 690 123	82 192 603
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		5 173 805	4 007 790	5 115 743
b - Obligations et Valeurs assimilées		95 483 407	73 682 333	77 076 860
c - Autres Valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		80 459 721	66 680 832	58 396 732
a - Placements monétaires	3-3	52 429 038	39 884 257	30 950 494
b - Disponibilités	3-5	28 030 683	26 796 574	27 446 238
AC 3 - Créances d'exploitation	3-6	276 341	152 136	84 507
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		181 393 273	144 523 091	140 673 842
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-9	108 539	116 305	100 152
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-10	343 138	407 907	324 835
TOTAL PASSIF		451 677	524 212	424 987
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3-7	172 212 462	136 865 468	134 843 408
CP 2 - Sommes distribuables	3-8	8 729 135	7 133 412	5 405 448
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		6 899 408	5 895 359	1 240
b - Sommes distribuables de la période		1 829 727	1 238 053	5 404 208
ACTIF NET		180 941 596	143 998 879	140 248 855
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		181 393 273	144 523 091	140 673 842

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2018
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	1 041 535	893 055	4 218 198
a - Dividendes		-	-	156 220
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 041 535	893 055	4 061 978
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	710 698	527 935	2 800 017
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 752 233	1 420 990	7 018 215
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-11	-287 528	-249 112	-1 143 241
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 464 705	1 171 878	5 874 974
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-12	-44 737	-115 248	-488 409
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 419 969	1 056 630	5 386 565
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		409 759	181 423	17 643
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 829 727	1 238 053	5 404 208
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-409 759	-181 423	-17 643
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		74 640	58 985	46 592
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		3 200	-8 016	394 272
* Frais de négociation		-149	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 497 659	1 107 599	5 827 429

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Au 31/03/2018

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>			
a - Résultat d'exploitation	1 419 969	1 056 630	5 386 565
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	74 640	58 985	46 592
c - +/- values réalisées sur cession de titres	3 200	-8 016	394 272
d - Frais de négociation de titres	-149	-	-
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	-4 675 182
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>			
a - Souscriptions	88 631 381	93 947 245	258 217 476
* Capital	84 563 430	89 600 080	249 078 374
* Régularisation des sommes non distrib.	36 345	22 544	77 265
* Régularisations des sommes distrib.	4 031 606	4 324 621	9 061 837
* Droits d'entrée	-	-	-
b - Rachats	-49 436 299	-56 588 735	-224 653 639
* Capital	-47 295 331	-53 967 344	-215 881 098
* Régularisation des sommes non distrib.	-13 080	-13 706	-44 923
- Régularisation des sommes distrib.	-2 127 887	-2 607 685	-8 727 619
* Droits de sortie	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	40 692 741	38 466 108	34 716 084
<u>AN 4 - Actif Net</u>			
a - En début de période	140 248 855	105 532 771	105 532 771
b - En fin de période	180 941 596	143 998 879	140 248 855
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>			
a - En début de période	1 364 083	1 027 075	1 027 075
b - En fin de période	1 741 089	1 388 807	1 364 083
VALEUR LIQUIDATIVE	103,924	103,685	102,815
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	1,08%	0,91%	4,19%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETEES AU 31/03/2018

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/03/2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Évaluation des placements

a. Évaluation des actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

b. Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/03/2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 Mars 2018, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018. Il est à signaler que le portefeuille au 31/03/2018 ne contient pas cette catégorie de BTA.

c. Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2- 3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2018 à 100 657 212 Dinars contre 77 690 123 Dinars au 31/03/2017, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2018 (*)	31/03/2017	31/12/2017
Coût d'acquisition	96740 563	74 880 112	79 676 782
- Obligations et valeurs assimilées	91 661 647	70 945 243	74 597 866
- Actions SICAV Obligataires	5 078 916	3 934 869	5 078 916
Plus ou moins values potentielles	138 235	75 990	63 597
-Obligations et valeurs assimilées	43 347	3 069	26 770
- Actions SICAV Obligataires	94 888	72 921	36 826
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées.	3 778 414	2 734 021	2 452 224
Total	100 657 212	77 690 123	82 192 603

(*) Le détail du portefeuille-titres est présenté en annexe I.

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille - titres

Les revenus de portefeuille titres totalisent 1 041 535 Dinars au 31/03/2018 contre un montant de 893 055 Dinars au 31/03/2017, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
- Revenus des Obligations	433 007	57 186	2 332 681
- Revenus des Bons de trésor Assimilables	608 528	835 869	1 729 297
- Revenus des Actions OPCVM	-	-	156 220
Total	1 041 535	893 055	4 218 198

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2018 à 52 429 038 Dinars contre 39 884 257 Dinars au 31/03/2017 et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2018 (*)	31/03/2017	31/12/2017
- Certificats de dépôts	52 295 811	39 798 655	30 859 877
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	133 227	85 602	90 617
TOTAL	52 429 038	39 884 257	30 950 494

(*) Le détail des placements monétaires est présenté en annexe I.

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 710 698 Dinars au 31/03/2018 contre 527 935 Dinars au 31/03/2017 et se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
- Intérêts du compte courant	23 768	16 100	78 632
- Intérêts des Placements à terme	322 437	223 653	1 070 699
- Intérêts des Certificats de dépôts	364 492	288 182	1 650 686
Total	710 698	527 935	2 800 017

3- 5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2018 à 28 030 683Dinars contre 26 796 574Dinars au 31/03/2017 et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
- Avoirs en banque	27 972 309	16 584 678	11 513 317
- Sommes à l'encaissement	3 023 617	8 095 128	21 969 730
- Sommes à régler	-26 208 583	-19 072 412	-31 314 026
- Intérêts courus/Cpte courant	28 954	14 945	36 656
- Dépôt à termes	23 000 000	21 000 000	25 000 000
- intérêts courus/ Dépôt à termes	214 386	174 235	240 561
Total	28 030 683	26 796 574	27 446 238

3-6 Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2018 à 276 341 Dinars contre un solde de 152 136 Dinars au 31/03/2017 et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
- Retenue à la source sur BTA	276 341	152 136	84 507
Total	276 341	152 136	84 507

3-7 Note sur le capital

Capital au 31/12/2017	
- Montant	134 843 408
- Nombre de titres	1 364 083
- Nombre d'actionnaires	1 039
Souscriptions réalisées	
- Montant	84 599 775
- Nombre de titres	855 448
- Nombre d'actionnaires nouveaux	159

Rachats effectués	
- Montant	-47 308 412
- Nombre de titres	478 442
- Nombre d'actionnaires sortants	100
Autres effets s/capital	
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	74 640
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	3 200
- Frais de négociation de titres	-149
Capital au 31/03/2018	
- Montant	172 212 462
- Nombre de titres	1741 089
- Nombre d'actionnaires	1098

3- 8 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondant aux sommes distribuables de la période et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
Sommes distribuables de l'exercice en cours	1 829 727	1 238 053	5 404 208
Sommes distribuables des exercices antérieurs	6 899 408	5 895 359	1240
Total	8 729 135	7 133 412	5 405 448

3- 9 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2018 à 108 539 Dinars contre un solde de 116 305 Dinars au 31/03/2017, détaillé comme suit :

Libellé	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
- Gestionnaire	91 956	79 823	84 767
- Dépositaire	16 582	36 482	15 385
Total	108 539	116 305	100 152

3- 10 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 343 138 Dinars au 31/03/2018 contre un solde de 407 907 Dinars au 31/03/2017 et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
- Rémunération d'intermédiaire et honoraires à payer (Commissaire aux comptes)	32 812	30 424	26 648
- Dividende à payer exercice 2002	17 159	17 159	17 159
- Dividende à payer exercice 2003	6 775	6 775	6 775
- Dividende à payer exercice 2004	2 754	2 754	2 754
- Dividende à payer exercice 2005	62 620	62 620	62 620

- Dividende à payer exercice 2006	41 236	41 236	41 236
- Dividende à payer exercice 2007	1 026	1 026	1 026
- Dividende à payer exercice 2008	35 665	35 665	35 665
- Dividende à payer exercice 2009	8 087	8 087	8 087
- Dividende à payer exercice 2010	643	643	643
- Dividende à payer exercice 2011	778	778	778
- Dividende à payer exercice 2012	7637	9 015	7637
- Dividende à payer exercice 2013	7989	9 433	7989
- Dividende à payer exercice 2014	14203	15 642	14 203
- Dividende à payer exercice 2015	10130	11 505	10 130
- CMF à payer	13 184	11 582	12 280
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	38 441	43 674	38 941
- TCL à régulariser	11 808	11 808	11 808
- Compte d'attente	916	916	916
-Contribution Conjoncturelle à payer	-	76 346	-
- Etat taxes à payer	29 275	10 819	17 540
Total	343 138	407 907	324 835

3- 11 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 287 528 Dinars au 31/03/2018 contre 249 112 Dinars au 31/03/2017, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
- Rémunération du gestionnaire	246 453	213 525	979 921
- Rémunération du dépositaire	41 075	35 587	163 320
Total	287 528	249 112	1 143 141

3- 12 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 44 737 Dinars au 31/03/2018, contre 115 248 Dinars au 31/03/2017 et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
-Rémunération d'intermédiaire et honoraires (CAC)	6165	5 425	22 000
-Contribution Conjoncturelle	-	76 346	309 627
- Redevance CMF	34 517	30 159	138 407
- Autres charges/ Services bancaires	9	17	69
- TCL	4 046	3 301	18 306
Total	44 737	115 248	488 409

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société a été confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,708 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. La rémunération d'«Attijari Gestion» au titre du premier trimestre de l'année 2018 s'élève à 246 453 Dinars TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,118 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. La rémunération d'« Attijari Bank » au titre du premier trimestre de l'année 2018 s'élève à 41 075 Dinars TTC.

Annexe I

Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme Au 31/03/2018

Désignation Du Titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2018	% Actif
<i>Obligations</i>		32 029 582,633	33 025 240,454	18,21%
AMEN BANK 2009 TR A	20 000	932 800,000	952 967,902	0,53%
AMEN BANK 2011-1 TF	35 000	1 400 000,000	1 435 002,302	0,79%
AMEN BANK SUB 2016-1 CAT A TF	20 000	1 600 000,000	1 633 995,398	0,90%
AMEN BANK SUB. 2017-1 CAT A	20 000	2 000 000,000	2 108 992,877	1,16%
ATTIJARI BANK SUB 2015 CAT A	10 000	600 000,000	614 889,206	0,34%
ATTIJARI BANK SUB 2017 CAT A	20 000	2 000 000,000	2 098 936,986	1,16%
ATTIJARI LEASING 2015-1	20 000	2 000 000,000	2 116 935,890	1,17%
ATTIJARI LEASING 2015-1	3 080	308 000,000	326 008,127	0,18%
ATTIJARI LEASING 2015-2	30 000	1 800 000,000	1 829 466,740	1,01%
ATTIJARI LEASING 2016-2	10 000	1 000 000,000	1 004 645,479	0,55%
BNA SUBORDONNÉ 2017-1	20 000	2 000 000,000	2 100 558,904	1,16%
BTE 2016 -CATEGORIE A TF	5 000	400 000,000	404 281,863	0,22%
CIL 2014/2	1 761	70 440,000	71 155,748	0,04%
CIL 2017/1	5 000	500 000,000	523 153,973	0,29%
HANNIBAL LEASE 2017-2 CAT A	10 000	1 000 000,000	1 044 432,877	0,58%
HL 2015-01	5 000	500 000,000	528 733,150	0,29%
HL 2016-01	20 000	1 600 000,000	1 674 311,890	0,92%
MODERN LEASING 2012	5 000	200 000,000	201 168,219	0,11%
STB 2008/2	8 000	350 000,000	352 044,384	0,19%
UIB 2009/1	20 000	400 000,000	411 875,069	0,23%
UIB 2011-1 CATEGORIE B	7 500	525 000,000	540 658,521	0,30%
UIB SUBORDONNE 2016- A TF	5 000	400 000,000	405 384,767	0,22%

EMPRUNT NATIONAL 2014 CAT C	20 000	1 750 000,000	1 819 415,069	1,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	3 500	16 712,500	17 864,354	0,01%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	100	477,500	510,411	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	100	479,150	510,973	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	8	38,332	40,877	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	9	43,123	45,988	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	5	24,003	25,564	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	344	1 652,920	1 759,298	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	373	1 792,265	1 907,611	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	319	1 532,795	1 631,443	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	409	1 965,245	2 091,724	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	150	720,000	766,815	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	751	3 604,800	3 838,062	0,00%
AMEN BANK SUBORDONNE 2010	30 000	1 599 300,000	1 643 513,314	0,91%
ATB SUB 2017 CAT A	5 000	500 000,000	501 326,782	0,28%
ATB SUBORDONNE 2009 TRA LA2	25 000	625 000,000	650 041,285	0,36%
ATTIJARI LEASING 2013-1	15 000	300 000,000	306 130,329	0,17%
ATTIJARI LEASING 2013-1	5 000	100 000,000	102 043,443	0,06%
BH 2009	50 000	2 690 000,000	2 720 810,821	1,50%
BTE 2010 -CATEGORIE A	10 000	300 000,000	307 400,426	0,17%
BTK 2009	5 000	100 000,000	100 430,110	0,06%
EMPRUNT OBLIGATAIRE "CHO 2009"/BIAT	6 000	150 000,000	152 634,951	0,08%
STB 2010/1 CATEGORIE A	100 000	2 000 000,000	2 002 277,054	1,10%
UIB 2011-1 CATEGORIE A	7 500	300 000,000	308 623,478	0,17%
BTA		59 632 063,497	62 458 166,736	34,43%
BTA5.6% AOUT2022	2 000	1 910 000,000	1 976 333,768	1,09%
BTA6% FEV 2022	3 000	2 922 600,000	2 942 774,095	1,62%
BTA6%AVRIL2023	3 500	3 377 150,000	3 572 373,639	1,97%
BTA6%AVRIL2024	8 500	8 185 500,000	8 691 061,513	4,79%
BTA6%AVRIL2024	5 000	4 815 000,000	5 111 362,180	2,82%
BTA6.7%AVRIL2028	2 100	2 047 500,000	2 164 319,467	1,19%
BTA6.7%AVRIL2028	8 218	8 012 550,000	8 443 637,420	4,65%
BTA6.7%AVRIL2028	2 000	1 889 800,000	1 996 059,576	1,10%
BTA6.9% MAI2022	1 860	1 972 530,000	1 994 568,689	1,10%
BTA6.9% MAI2022	4 910	5 070 040,247	5 233 507,983	2,89%
BTA6.9% MAI2022	800	827 840,000	859 406,629	0,47%
BTA6.9% MAI2022	1 000	1 032 000,000	1 072 327,733	0,59%
BTA6.9% MAI2022	1 700	1 753 482,000	1 826 220,471	1,01%
BTA6.9% MAI2022	700	721 567,000	751 979,683	0,41%
BTA6.9% MAI2022	325	334 746,750	349 135,396	0,19%
BTA6.9% MAI2022	475	488 157,500	510 237,175	0,28%
BTA6.9% MAI2022	14 000	14 271 600,000	14 962 861,319	8,25%
TITRES OPCVM		5 078 916,404	5 173 804,884	2,85%
FIDELITY OBLIGATION SICAV	20 088	2 087 191,223	2 130 693,984	1,17%
SANADAT SICAV	4 922	530 573,362	538 757,198	0,30%
TUNISO EMIRATIE SICAV	23 689	2 461 151,819	2 504 353,702	1,38%

Certificats de Dépôt		52 295 810,712	52 429 037,649	28,90%
CD01/02/18_90J_2MD - ATTIJARI BANK (*)_7.23%	1	1 971 593,448	1 990 100,300	1,10%
CD04/01/18_90J_3MD_HANNIBAL LEASE_7.9%	1	2 953 518,019	2 998 421,039	1,65%
CD13/02/18_90J_1MD_HANNIBAL LEASE_8.1%	1	984 121,539	992 334,167	0,55%
CD13/02/18_90J_2.5MD_MODERN LEASING_8.1%	1	2 460 303,847	2 480 835,417	1,37%
CD23/03/18_10J_6MD_ATTIJARI BANK (*)_6.21%	1	5 991 734,258	5 999 172,143	3,31%
CD23/03/18_10J_7MD-ATTIJARI BANK(*)_6.21%	1	6 990 356,635	6 999 034,167	3,86%
CD23/03/18_10J_9MD-ATTIJARI BANK(*)_6.21%	1	8 987 601,388	8 998 758,214	4,96%
CD26/03/18_10J_5MD-ATTIJARI BANK(*)_6.21%	1	4 993 111,882	4 997 241,903	2,75%
CD26/03/18_10J_5MD-ATTIJARI BANK(*)_6.21%	1	4 993 111,882	4 997 241,903	2,75%
CD26/03/18_80J_1MD_ATTIJARI LEASING_8.30%	1	985 511,674	986 580,071	0,54%
CD27/03/18_10J_1.5MD-ATTIJARI BANK(*)_6.21%	1	1 497 933,565	1 498 965,892	0,83%
CD28/03/18_10J_1.5MD-ATTIJARI BANK(*)_6.21%	1	1 497 933,565	1 498 759,284	0,83%
CD28/03/18_10J_1MD-ATTIJARI BANK(*)_6.21%	1	998 622,376	999 172,856	0,55%
CD29/03/18_10J_1MD-ATTIJARI BANK(*)_6.21%	1	998 622,376	999 035,165	0,55%
CD30/03/18_10J_1MD-ATTIJARI BANK(*)_6.21%	1	998 622,376	998 897,521	0,55%
CD30/03/18_10J_2MD-ATTIJARI BANK(*)_6.21%	1	1 997 244,753	1 997 795,043	1,10%
CD30/03/18_10J_3MD-ATTIJARI BANK(*)_6.21%	1	2 995 867,129	2 996 692,564	1,65%
Dépôt à terme ATTIJARI BANK		23 000 000,000	23 214 386,411	12,80%
DAT01/02/18_4MD_90J_7.23%	1	4 000 000,000	4 037 397,918	2,23%
DAT09/01/18_3MD_90J_6.88%	1	3 000 000,000	3 037 095,452	1,67%
DAT13/02/18_2MD_90J_7.23%	1	2 000 000,000	2 014 895,781	1,11%
DAT15/02/18_5MD_90J_7.23%	1	5 000 000,000	5 035 654,794	2,78%
DAT16/01/18_5MD_90J_6.93%	1	5 000 000,000	5 056 958,904	2,79%
DAT23/01/18_2MD_90J_6.93%	1	2 000 000,000	2 020 657,096	1,11%
DAT23/02/18_2MD_90J_7.23%	1	2 000 000,000	2 011 726,466	1,11%
Total Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme		172 036 373,246	176 300 636,134	97,19%

(*) La valeur totale des certificats de dépôt émis par ATTIJARI BANK s'élève à 44 970 866 dinars dont un montant de 14 993 037 dinars garanti par la BIAT et 14 993 244 garanti par la BT.